

Communiqué de presse
28 septembre 2014



Maisons de naissance :

Un cahier des charges pour l'expérimentation !

Le Collectif Maison de naissance se réjouit de la publication par la Haute autorité de santé, le mercredi 24 septembre, du Cahier des charges relatif à l'expérimentation des maisons de naissance. Quelques mois après l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale, il représente un pas de plus vers l'existence de maisons de naissance gérées par des sages-femmes en France.

A l'occasion de la sortie du Cahier des charges, le Collectif rappelle qu'il est essentiel que le plus grand nombre de projets participe à l'expérimentation. Il importe donc que les décrets d'application, qui seront élaborés dans les semaines à venir, n'adoptent pas une approche restrictive, qui restreindraient le nombre de maisons de naissance "pilote" et remettraient en cause l'utilité même d'une phase expérimentale.

Enfin, rappelons les maisons de naissance ont vocation à accueillir toutes les femmes dont l'état de santé permet ce type de suivi. Or, la rémunération actuelle des actes médicaux et de l'accompagnement prodigués par les sages-femmes est insuffisante et oblige à des dépassements d'honoraires. Les décrets d'application de la loi doivent tenir compte de cette préoccupation d'accessibilité, qui - nous le savons - est une valeur fondamentale pour ce gouvernement.

Le Collectif Maisons de Naissance regroupe depuis 2006 une dizaine d'associations de professionnels et d'usagers qui portent des projets de maisons de naissance en France. Ce collectif a notamment pour objectif de promouvoir auprès des pouvoirs publics l'ouverture de maisons de naissance en France. <http://www.maisonsdenaissance.wordpress.com>

Contact :

Contact presse : Catherine Bernard 06 28 04 41 16, Marianne Niosi 06 63 26 68 22